

DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 3 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mme ROSA, MM.GLATRE, MANCEL, Mmes BOULET, MEDARD, MONLON, MM. AUBE, CARON, DEPLANQUES, DIEULEVEUT, MINARD, MOUCHEL

Absents excusés : Mmes PEPIN, LE FLOCH, LEMIEUX, MOUNIER, MM. ANSART, LUCAS

Pouvoirs : Mme PEPIN a donné procuration à M. LECHEVALIER
Mme MOUNIER a donné procuration à Mme ROSA
Mme LE FLOCH a donné procuration à M. DEPLANQUES
Mme LEMIEUX a donné procuration à M. MOUCHEL
M. ANSART a donné procuration à M. GLATRE
M. LUCAS a donné procuration à M. AUBE

Madame BOULET Sandra a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

N°1403-2016

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le Maire explique à l'Assemblée que compte tenu des contraintes budgétaires imposées aux collectivités territoriales, des actions de maîtrise des dépenses doivent être engagées. Pour le ramassage des déchets verts, qui coûte à la commune environ 20 000 € par an pour environ 200 personnes collectées, le système de collecte va changer. Il est proposé que les déchets verts soient placés dans des sacs biodégradables qui seront disponibles en mairie au tarif de 1 € le sac à compter de fin mars 2016.

Les sacs continueront à être collectés par une entreprise de ramassage le mardi matin du mois d'avril au mois d'octobre.

Le Conseil municipal,

DÉLIBÉRATIONS

DECIDE avec 14 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de retenir cette solution de collectage dans des sacs biodégradables de 100 litres que les administrés achèteront en mairie **1 € l'unité par quantité de 20**, à compter de fin mars 2016. Il leur sera remis avec les sacs achetés un règlement simple d'utilisation. Seuls les sacs distribués par la mairie seront collectés.

N°1404-2016

ACHAT SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS

Le nouveau système, qui va être mis en place pour la collecte des déchets verts, nécessite l'achat de sacs biodégradables par la commune.

Plusieurs fournisseurs ont été consultés. Deux ont répondu :

- Bruneau de Courtaboeuf (91)
- Tapiero Exploitation de St-Junien (87)

Après consultation et examen des propositions, le Conseil municipal (14 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION) DECIDE :

- de retenir le fournisseur moins-disant : TAPIERO EXPLOITATION de St-Junien (87). Les sacs proposés par ce prestataire sont résistants, renforcés et fabriqués en France. De plus, la Société TAPIERO possède la norme PEFL (forêt gérée durablement). Les sacs sont biodégradables et totalement écologiques (volonté d'une planète propre pour nos générations futures).
- de commander 15 000 sacs (sacs supportant 40 kg) – coût : 3 450 € HT (230 € le mille), **soit 4 140 € TTC**

Le crédit nécessaire sera prélevé en section de fonctionnement à l'article 6078 « achat de marchandises » du budget primitif communal de 2016.

DÉLIBÉRATIONS

N°1405-2016

AUTORISATION PRESENTATION DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti. Le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru.

La commune de Saint-Germain-Village a mis en place une commission accessibilité afin de dresser le constat de l'accessibilité au cadre bâti existant en vue de présenter un agenda avant le 27 septembre 2015.

La durée d'exécution des travaux est fixée à 3 ans.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ouverts au public. Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- de valider l'agenda d'accessibilité programmée ;
- d'autoriser le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

DÉLIBÉRATIONS

N°1406-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité programmée pour les établissements recevant du public, le Maire rappelle qu'un dossier ADAP a été déposé auprès de la D.D.T.M. à Evreux.

En vue de réaliser les travaux prévus dans les bâtiments communaux (mairie, mairie-annexe, écoles maternelle et élémentaire et cantine) par des entreprises, le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2016.

Coût prévisionnel des travaux prévus par entreprises dans les bâtiments cités ci-dessus : **24 550 € H.T.**

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré et, à l'unanimité des Membres présents,

- **DECIDE d'adopter l'opération et autorise le Maire à solliciter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2016 une subvention au taux de 60% du montant brut des travaux estimés, soit 14 730 €.**

N°1407-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA REHABILITATION ET L'ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire signale à l'Assemblée que la toiture en ardoises de l'école élémentaire est en très mauvais état. Pour des raisons de sécurité, des travaux d'investissement doivent être entrepris impérativement cette année pour la toiture de cet établissement scolaire. Une opération complémentaire est à prévoir : l'isolation des combles pour faire des économies d'énergie.

DÉLIBÉRATIONS

Des devis ont été établis par l'Entreprise BREVAL de Pont-Audemer, l'un pour la couverture en bac acier et l'autre pour l'isolation. Coût estimatif réfection toiture : 76 923,14 € H.T. coût estimatif pour l'isolation : 13 758,70 € H.T., **soit un total estimatif de travaux de 90 681,84 € H.T.**

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents,

. accepte l'opération et autorise le Maire à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour 2016 au taux de 60 % du montant brut des travaux estimés, soit 54 409 €.

N°1408-2016

COMPÉTENCE SCOLAIRE

Une nouvelle compétence serait créée à la rentrée de septembre 2016 : une compétence scolaire. Le but serait de mutualiser les écoles, les cantines, les garderies et le périscolaire des communes de la Communauté de Communes de Pont-Audemer.

Un groupe de travail doit se réunir prochainement, composé de représentants des communes, en vue de définir les contours de cette nouvelle compétence.

Le Maire précise que cette organisation novatrice ne doit pas retirer le qualitatif ni la dimension de proximité.

Concernant la restauration, trois collectivités préparent leurs repas sur place : les communes de St-Mards de Blacarville, Selles et Saint-Germain-Village. Le Maire précise que la cantine de St-Germain est bien gérée et très appréciée des parents d'élèves.

Le souhait du Conseil municipal de Saint-Germain-Village est de conserver une dimension de proximité ; c'est là un élément essentiel. Le transfert de compétence pourrait se faire sans la restauration.

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'instant, ce projet n'est qu'au stade d'échanges entre élus de la Communauté de Communes de Pont-Audemer. Une décision sera prise par le Conseil municipal lors d'une prochaine assemblée.

N°1409-2016

INTERVENTION DE MONSIEUR MOUCHEL FREDERIC

- Monsieur MOUCHEL :
 - précise que concernant la compétence scolaire, l'Association « Avec vous, Saint-Germain-Village » fera des propositions. Il signale qu'une Assemblée générale aura lieu pour aborder ce sujet à une date qui n'est pas encore fixée
 - souhaite savoir comment évolue le projet de la Résidence du Château, route d'Honfleur. M. le Maire n'as pas d'informations nouvelles à apporter sur ce projet pour le moment.
 - pense que la circulation a été modifiée pour l'accès à la Maison de Retraite, le Cercle des Aînés. M. le Maire rappelle que l'accès à la Maison de Retraite par le bas, rue du Haut Etui, a toujours existé pour les livraisons. L'accès par le haut, route d'Honfleur, étant réservé aux visiteurs. Lors du rachat de cet établissement par de nouveaux propriétaires, des modifications ont effectivement été apportées. Les livreurs et les visiteurs accèdent à la Maison de Retraite par la rue du Haut Etui, l'accès par la route d'Honfleur étant réservé au personnel. La période des travaux de rénovation de l'établissement étant maintenant terminée, le passage des véhicules, rue du Haut Etui, devrait être moins important.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.